

Questions et réponses sur des passages de l'Écriture

[Écho du témoignage 1860 p. 140-143]

Q. Le Saint Esprit fut répandu sur Corneille et sur sa maison, c'est-à-dire sur les Gentils, comme il l'avait été sur les Juifs à la Pentecôte. — Pourquoi n'en est-il pas ainsi maintenant ?

R. Quoique la question ne le dise pas en tout autant de mots, nous allons plus loin et nous affirmons le fait quant aux Juifs, aux Samaritains et aux Gentils (Act. 2 ; 8 et 10). Le caractère réel de ce fait, c'est son caractère de communauté. Nous avons là une confirmation de cette vérité que l'effusion du Saint Esprit constitue un don fait aux saints, au commencement et une fois pour toutes ; tandis que chacun, pour ce qui regarde sa participation personnelle à ce don, reçoit le Saint Esprit au moment où il croit (Act. 19, 2). Les trois passages ci-dessus montrent que Dieu posa le sceau de Son Esprit sur chacune des parties distinctes dont l'Église devait être formée, pour donner par là à chacune d'elles un titre divin et indépendant à la relation à soutenir avec Lui, ainsi qu'à l'unité commune. Mais une fois cette unité formée, et l'assemblée devenue la demeure du Saint Esprit, il n'y avait plus lieu de s'attendre à quelque manifestation de la puissance qui formait et scellait l'Église, parce que le Saint Esprit était là, et devait y demeurer à toujours. Attendre la venue du Saint Esprit sur l'Église, c'est nier qu'Il s'y trouve déjà, et qu'à cet égard nous sommes responsables ; c'est vouloir recommencer ce qui est déjà devant Dieu dans une position de responsabilité en vertu de la présence du Saint Esprit. Dieu peut pardonner des expressions employées dans l'ignorance, et y répondre même ; mais si on les emploie de propos délibéré, et avec connaissance de cause, c'est de l'incrédulité. Actes 19 montre que la participation individuelle au Saint Esprit constitue un point tout différent, et d'une grande importance. Douter que le peuple de Dieu possède le Saint Esprit c'est de l'incrédulité sur ce point-là. Douter que les Samaritains ou les Gentils pussent le recevoir de manière à avoir part dans les nouveaux privilèges, était un doute sans fondement et qu'il était bien digne de Dieu de résoudre en grâce dans le sens, néanmoins, de la commune unité du rassemblement sur la terre. Désirer de voir l'Esprit de Dieu agir puissamment, constitue un bon désir ; — mais exprimer le désir qu'Il soit de nouveau répandu, c'est parler le langage de l'incrédulité, quoique Dieu puisse le pardonner et accorder de la bénédiction.

Q. 1 Corinthiens 14, 21 à 31. Le verset 30 renferme-t-il une injonction au second prophète d'attendre jusqu'à ce que le premier se soit tu ; ou bien prescrit-il à celui qui parle de se taire à cause de la révélation accordée à celui qui est assis ?

R. La première opinion était celle de Grotius ; mais il me paraît évident que c'est la dernière pensée qui est la véritable. Il s'agit, ce me semble, de l'importance souveraine d'une *révélation* (comp. les v. 6, 26). L'enseignement ordinaire doit céder le pas à une révélation. Le passage ne suppose pas que le premier prophète parlait par révélation.

Q. Apocalypse 7. Qu'est-ce que c'est que cette tribulation ? Si ce n'est pas l'Église proprement dite qui en vient, de quels autres Gentils sauvés l'Esprit parle-t-Il ? Est-ce de ceux qui se sont convertis durant le millénium ? D'où viennent les Gentils rebelles de la fin (Apoc. 20) ?

R. La grande tribulation dont il est parlé en Matthieu 24 (et Marc 13) est évidemment identique avec celle dont traitent Jérémie 30 et Daniel 12, et ne s'applique qu'à Jacob. Celle-ci a une sphère plus étendue, et n'est pas même limitée à la terre romaine. Il y a des Gentils épargnés malgré leur association avec les Juifs idolâtres que le Seigneur jugera à Sa venue (És. 66). Plusieurs considérations rendent manifeste que les sauvés dont il s'agit dans notre passage, ne sont point l'Église. Toute leur condition fait contraste avec celle des anciens couronnés. L'expression « devant le trône de Dieu » doit s'entendre moralement et non dans un sens physique (comp. 14, 3). La traduction ordinaire va trop loin en faisant habiter Dieu avec eux : le sens véritable est que Dieu sera un tabernacle sur eux, comme autrefois la colonne de nuées faisait ombre sur Israël. Le fait que le soleil ne les frappera plus tendrait à prouver qu'ils se trouvent sur la terre. L'existence d'un temple ne les place pas non plus dans le ciel ; au moins, il ne se trouve pas de temple dans la nouvelle Jérusalem. Ils sont sauvés par Celui qui est assis sur le trône et par l'Agneau : ce qui les rattache au temps d'un gouvernement d'introduction, quoique non pas au temps du millénium. Ils ne motivent pas leurs louanges, comme le font les anciens (Apoc. 4 et 5) — ce qui caractérise l'intelligence des saints proprement célestes. Leurs bénédictions consistent à être délivrés de toute souffrance, et à être conduits par les soins du Berger aux fontaines rafraîchissantes. En un mot, leur relation avec Dieu, en tant que placés devant le trône, les met en dehors de toute association avec Lui selon le vrai caractère des saints strictement célestes. Les anges mêmes sont placés autour du trône ; mais non pas ces derniers. Mais si les sauvés de la grande tribulation n'appartiennent point à l'Église, ils sont certainement mis à part avant le millénium. Ils sont en relation avec Dieu sur la base du caractère qu'Il prend comme introduisant le premier-né dans le monde. De là vient qu'ils passent par la tentation qui doit venir sur tout le monde, au lieu d'en être gardés et d'être appelés après. Je ne vois pas que la pensée soit de désigner le ciel ou la terre ; il s'agit plutôt de révéler le caractère de la relation. De même que le nombre parfait des élus d'Israël serait scellé, ainsi il y aurait une multitude innombrable de Gentils épargnées au temps où le trône de Dieu prendrait sa place en haut après le départ des saints glorifiés, et avant que le premier-né soit de nouveau introduit dans le monde. Mais ce sujet est entièrement différent de celui des nations à la fin des mille ans. Quant à ces dernières multitudes, elles viennent à l'existence durant le millénium, et ne possèdent pas la vie éternelle. Elles rendent une obéissance feinte au Roi des nations, mais elles n'ont point de crainte pieuse, de sorte qu'elles n'ont besoin que d'être tentées par les séductions de Satan, pour être menées captives à sa volonté. Cela ne présente donc réellement aucune difficulté.